

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**Concours JTVOI année scolaire 2016-2017**  
**` BE FLASHY `**

**Article 1/Organisation**

- XIU-JTVOI, Gentssesteenweg 109, 8500 Kortrijk organise le concours ` BE FLASHY `
- Le concours a lieu du 07/11/2016 au 28/2/2017
- JTVOI s'engage à envoyer chaque école participante d'un maximum de 10\* affiches blanco (variable selon le nombre d'écoles participantes) et de désigner 5 gagnants a la fin du concours.

**Article 2/Participation – participant**

- Toute école secondaire qui est membre de JTVOI peut participer au concours.
- Chaque participant est libre de composer son équipe ( une seule classe, une groupe d'élèves ou un 1 élève )
- Nous acceptons une inscription par école.

**Article 3/ Inscription**

- L'inscription au concours se fait entre le 1/10/2016 et le 31/10/2016 à 23.59h sur le site web [www.xiu-jtvoi.org](http://www.xiu-jtvoi.org).
- L'inscription se fait par un responsable de l'école pour le concours qui peut si nécessaire être contacté par JTVOI.
- JTVOI limite toute communication concernant le concours à ce responsable.

**Article 4/ Décorer**

- Le participant est libre de choisir sa méthode de décoration (en mettant des slogans, des dessins ou des matériaux spécifiques sur l'affiche etc)
- Tous les frais engagés par le participant pour la conception sont à charge du participant.
- Le format de l'affiche ne peut en aucun cas être changé.
- La décoration de l'affiche se fait en 2D
- Les envois seront jugés sur leur originalité et la mesure dans laquelle ils stimulent les jeunes à se rendre plus visible dans la circulation.

**Article 5/ Envoyer l'affiche**

- L'affiche décorée doit être envoyé à **XIU-JTVOI – Postbus 132 – 8500 Kortrijk**
- XIU-JTVOI reste propriétaire de l'affiche

### **Article 6/ Cloturation du concours**

- La date de clôturation du concours est le 28/02/2017 à 0.00h.
- L'affiche décorée et la fiche de renseignement doivent parvenir l'organisation au plus tard le 28/02/2017

### **Article 7/ Prix pour chaque école participante**

- Chaque école qui s'inscrit au concours a droit à un paquet-action de JTVOI.
- Ce paquet contient entre autre du matériel de visibilité, des gadgets etc.
- Ce paquet sera envoyé aux participants au plus tard dans le courant du mois de janvier 2017
- Les écoles qui s'inscrivent au concours, mais omettent de soumettre leur affiche décorée avant le 28/2/2017, seront exclus de participation au concours JTVOI dans l'année scolaire 2017-2018

### **Article 8/ Jury et prix pour les écoles gagnantes**

- Le jury, composé de représentants de l'organisation JTVOI et des personnes externes liées à la sécurité routière va élire les 5 lauréats. Les délibérations du jury sont confidentielles et sa décision souveraine est aucun appel n'est possible contre la décision du jury.
- Les résultats du concours seront publiés sur le site xiu-jtvoi.org.
- Les 5 gagnants seront contactés personnellement par l'organisation.
- Les 5 écoles gagnantes recevront chacune des prix flashy offerts par DATS 24.

### **Article 9/ Droits, copyright, propriété intellectuelle et droit d'auteur**

- Les participants s'assurent que l'affiche décorée ne contient aucune violation du droit d'auteur ou de tout autre droit de tiers. En plus, chaque participant doit garantir d'avoir obtenu toutes les autorisations pour l'utilisation des matériaux soumis sous quelque forme que soit.
- Le respect des droits d'auteur est la responsabilité du participant.
- En participant au concours, le participant accorde l'autorisation de publication libre sans aucune limitation de temps et d'espace sur le site web de JTVOI et dans tout autre publication de JTVOI.
- En soumettant l'affiche décorée, l'école gagnante et son concepteur, transfèrent tous les droits de propriété à JTVOI.
- Les écoles gagnantes seront nommés dans n'importe quel genre de publication sur ce concours et de ses résultats.

### **Article 10/ Nullité et responsabilité**

- Les inscriptions multiples, incomplètes ou tardives ne sont pas prises en compte.
- La date limite d'inscription en ligne pour le concours est 31/10/2016 à 0.00h.
- La date à laquelle l'affiche décorée avec la fiche doit être envoyé à JTVOI, est le 28/02/2017 à 0.00h.
- JTVOI ne peut être tenu responsable, en cas de force majeure, des modifications des termes et conditions du concours, ou pour les retards, interruption ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ni peut-elle être tenue responsable de tout retard, interruption ou de l'annulation de la mise en œuvre de la conception du gain.
- Tous les participants participent sous leur propre responsabilité.
- En aucun cas, JTVOI peut être tenu responsable pour tout événement qui peut s'avérer nuisible pour les participants.
- En cas d'abus, tromperie ou fraude le groupe organisateur se réserve le droit d'exclure les participants concernés.

### **Article 11/ Protection des données personnelles**

L'article 4 § 1 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée s'applique aux renseignements personnels des participants. Ces informations ne sont pas enregistrées dans un répertoire.

### **Article 12/ Acceptation des règles**

- Les règles du concours sont consultables sur le site Web de JTVOI : [www.xiu-jtvoi.org](http://www.xiu-jtvoi.org)
- En participant au concours, le participant accepte ces règles sans aucune réserve.
- Le participant renonce à toute contestation sur les résultats de la compétition. Toutes les démarches juridiques sont donc exclues.

**Annexe : Fichier information concours 'BE FLASHY 2016-2016'**

**Ce fichier doit être envoyé avec le gilet décoré à :**

**XIU-JTVOI – Postbus 132 – 8500 Kortrijk**

**Avant le 28-02-2017**

**Nom de l'école:**

**Adresse de l'école:**

**Nom de la direction de l'école:**

**Responsable du concours/responsable de JTVOI:**

**Nom(s) des concepteur(s):**

**Nom de la campagne :**